



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question au Gouvernement n° 3571

Texte de la question

CAMPAGNE DOUBLE POUR LES OPEX EN AFGHANISTAN

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Hostalier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense et des anciens combattants et j'y associe notre collègue Jean-Paul Anciaux, avec qui j'ai suivi un stage d'immersion (*Rires sur les bancs des groupes SRC et GDR*) au sein des forces de la gendarmerie engagées en Afghanistan.

La France est engagée sur de nombreux théâtres extérieurs. Près de 30 000 militaires évoluent hors de notre territoire, dont environ 10 000 sont impliqués dans des actions de maintien de la paix, de formation active ou de défense à part entière. C'est le cas en Afghanistan, en Libye, au Soudan, en Côte d'Ivoire ou encore dans les Balkans.

Sur chacun de ces théâtres, les forces françaises sont particulièrement appréciées pour leur armement, leurs méthodes, et surtout pour leur courage et leur professionnalisme.

Vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, nos militaires conduisent de façon exemplaire chacune de leurs actions, ce qui nous vaut d'être écoutés par les plus hautes instances, comme le Conseil de sécurité des Nations unies, et d'être respectés dans le monde entier.

M. Henri Emmanuelli. Ah oui ?

Mme Françoise Hostalier. Même s'il faut reconnaître que le risque zéro n'existe pas, à l'évidence, certains pays ou certaines zones sont plus dangereuses que d'autres.

M. Henri Emmanuelli. Ah bon ?

Mme Françoise Hostalier. C'est le cas de l'Afghanistan, où nos militaires ont déjà payé un lourd tribut, 75 hommes y ayant laissé leur vie, sans compter des centaines de blessés et, parfois, des familles en grande difficulté morale et matérielle.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait juste que la nation accorde le bénéfice de la campagne double à tous les militaires qui auront servi en Afghanistan ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Gérard Longuet, *ministre de la défense et des anciens combattants*. Je vous remercie, madame Hostalier, de l'hommage que vous avez rendu à tous nos combattants engagés sur des théâtres extérieurs, en particulier en Afghanistan, et cela après avoir consenti l'effort personnel de constater sur place les conditions de leur engagement.

Ces conditions, le Président de la République les connaît parfaitement, et c'est la raison pour laquelle, en sa qualité constitutionnelle de chef des armées, il a demandé au Gouvernement, en l'occurrence à son Premier ministre et à son ministre de la défense, de faire en sorte que les textes de loi soient modifiés ainsi qu'un texte réglementaire, le code des pensions civiles et militaires de retraite, qui ne prévoit la campagne double que pour les opérations qualifiées de guerre, ce qui n'est juridiquement pas le cas de l'engagement de nos forces dans le cadre de la coalition en Afghanistan. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Albert Facon. C'est incroyable !

M. Jean-Paul Lecoq. Comment appelez-vous cela sinon une guerre ? Nos morts sont morts dans un contexte de

guerre !

M. Gérard Longuet, *ministre*. Il fallait donc procéder en deux étapes. D'abord, un décret permettant de modifier le code des pensions civiles et militaires de retraite a été signé le 23 septembre dernier et doit encore être signé par Mme la ministre du budget. Sa parution est imminente. Ensuite, un second décret devra qualifier le théâtre afghan d'opération extérieure justifiant du fait de guerre.

Quand on sait que nos compatriotes soldats se préparent pendant six mois sans plus retourner, pratiquement, dans leurs familles, que pendant six mois ils ne bénéficient d'aucune permission et n'ont pour seule perspective que l'engagement au service de la sécurité des populations afghanes, cette campagne double paraît largement méritée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3571

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 octobre 2011